



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Projet procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, le mardi, **2 septembre 2025 à 19 h 30**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay Siège #5 M. Jocelyn Chamberland
Siège #3 Mme Dominique Laforce Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de greffière pour la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.

187-09-2025

Sur proposition de Francine Julien, appuyé de Mathieu Labrecque et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Ajout au varia : Adoption

A. OUVERTURE.

Quorum.

B. PRÉLIMINAIRES.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 4 août 2025.

C. CORRESPONDANCE.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

3. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

G. DIVERS.

*Administration

4. MRC Drummond - Entente intermunicipale concernant la gestion documentaire.
 5. Renouvellement du mandat de Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2026.
 6. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité de Saint-Guillaume.
 7. Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada.
- * Voirie
8. Autorisation de remplacer cinq (5) ponceaux sur le 6e rang.
- * Hygiène du milieu
9. OMNIFAB – Autorisation de paiement pour deux factures pour les travaux de réparation et de remplacement de valves et antiretour sur les deux pompes à la station de pompage Joyal.
 10. SPAD – Nouvelle entente pour 2026 à 2030 et autorisation de signatures.
- * Loisirs et culture
11. Autorisation de déposer une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés 2025-2026.
 12. Autorisation d'utiliser la salle communautaire gratuitement pour les loisirs pour une session de Zumba le mardi soir pour 15 semaines.

13. Autorisation d'utiliser la salle communautaire gratuitement pour les cours de Tabata et cardiomuscu le jeudi soir pour 15 semaines.
14. Autorisation de procéder à la réfection complète du terrain de tennis.
15. Mandat à NAD'S pour l'installation de filets au terrain de balle – Obligation de l'assureur.

H. VARIA.

I. PÉRIODE DES QUESTIONS.

J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2. Adoption du procès-verbal, sans lecture, de la séance ordinaire du 4 août 2025.

188-09-2025

La greffière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Christian Lemay , et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 tel que présenté par la greffière.

Adoptée.

C. CORRESPONDANCE.

D. RAPPORT DES COMITÉS.

E. PRÉSENTATION DES COMPTES.

189-09-2025

3. Adoption des comptes, des incompressibles et des salaires.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 009-01-2025 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

par Luc Chapdelaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Incompressibles : 63 801.58 \$

Comptes à payer Municipalité : 115 882.02 \$

Comptes à payer Centre récréatif Saint-Guillaume : 1 211.84 \$

Salaires d'août 2025 : 39 820.39 \$

TOTAL : 220 715.83\$

Adoptée.

F. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS.

G. DIVERS.

Administration

190-09-2025 4. MRC Drummond - Entente intermunicipale concernant la gestion documentaire.

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults, ainsi que la MRC de Drummond, désirent s'entendre pour conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière faite au MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 - coopération et gouvernance municipale, pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond sera gestionnaire de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

D'AUTORISER la conclusion de l'entente intermunicipale relative au service régional de gestion documentaire entre la municipalité de Saint-Guillaume, la MRC de Drummond et les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale concernant le service régional de gestion documentaire.

Adoptée.

191-09-2025 5. Renouvellement du mandat de Therrien, Couture, Jolicoeur s.e.n.c.r.l. pour l'année 2026.

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Guillaume une offre de services professionnels pour l'année 2026;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Guillaume;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Labrecque, appuyé par Dominique Laforce et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Guillaume accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

Adoptée.

192-09-2025

6. Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Municipalité de Saint-Guillaume.

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C- 11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien

Appuyé par Christian Lemay

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;

Que la Directive de la Municipalité de Saint-Guillaume remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera:

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la Municipalité
- révisée au moins tous les cinq ans.

Adoptée.

193-09-2025

7. Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada.

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;*

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présenté dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

En conséquence,
Il est proposé par Luc Chapdelaine
Appuyé par Christian Lemay
ET résolu

QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson:

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que la copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

M. Mark Carney, premier ministre du Canada
M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada
M. François Legault, premier ministre du Québec
M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation du Québec
M. Martin Champoux, Député
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Voirie

194-09-2025

8. Autorisation de remplacer cinq (5) ponceaux sur le 6e rang.

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la chaussée du 6^e rang sont prévus;

CONSIDÉRANT que plusieurs ponceaux sont à remplacer sur le 6^e rang;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués dans les prochaines semaines afin de ne pas nuire à la circulation lors des récoltes ;

CONSIDÉRANT que 7 ponceaux au total sont à remplacer;

Le vote est demandé par Dominique Laforce, appuyé par Luc Chapdelaine :

Madame Dominique Laforce demande que des soumissions soient demandées à M. Daniel Plamondon et à M. Sylvain Plante et que la soumission la moins chère soit retenue pour effectuer les travaux de remplacement des ponceaux;

Pour : Dominique Laforce, Francine Julien, Christian Lemay, Mathieu Labrecque et Luc Chapdelaine.

Contre : Jocelyn Chamberland

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Dominique Laforce, et résolu à la majorité des membres du Conseil :

(Le maire n'utilise pas son droit de vote)

D'autoriser l'achat des 7 ponceaux ;

D'autoriser les travaux de remplacement des sept (7) ponceaux sur le 6^e rang ;

QUE la soumission des deux entrepreneurs soit comparée ;

QUE la soumission avec le taux horaire le moins cher soit retenue et que la directrice générale soit autorisée à mandater l'entrepreneur pour effectuer les travaux ;

DE mandater Excavation Sylvain Plante et Fils Inc., moins cher soumissionnaire à exécuter les travaux de remplacement des ponceaux ;

D'appliquer les dépenses au poste du grand-livre 02-320-00-642 (ponceaux) et que le manque au budget soit prit dans la poste 02-320-00-620.

Adoptée.

Hygiène du milieu

195-09-2025

9. OMNIFAB – Autorisation de paiement pour deux factures pour les travaux de réparation et de remplacement de valves et antiretour sur les deux pompes à la station de pompage Joyal.

CONSIDÉRANT que des travaux de réparation de la station de pompage Joyal ainsi que de remplacement des valves et des antiretours sur les deux pompes ont été effectués ;

CONSIDÉRANT la facture d'OMNIFAB numéro 68559 au montant de 7108.58\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT la facture d'OMNIFAB numéro 68558 au montant de 1501.30\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mathieu Labrecque
Appuyé par Luc Chapdelaine

ET résolu
D'AUTORISER le paiement des deux factures d'OMNIFAB pour les travaux de réparation et de remplacement de valves antiretour sur les deux pompes à la station de pompage Joyal ;

QUE les dépenses soient appliquées au poste de grand-livre numéro 02-412-00-526.

Adoptée.

196-09-2025 10. SPAD – Nouvelle entente pour 2026 à 2030 et autorisation de signatures.

CONSIDÉRANT que l'entente avec la SPAD vient à échéance au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la proposition d'une nouvelle entente pour cinq (5) ans soit de 2026 à 2030;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026 la contribution sera de 5.10\$/habitant - 2027: 5.75\$ - 2028: 6.00\$– 2029: 6.25\$ - 2030: 6.50\$;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Christian Lemay
Appuyé par Francine Julien

ET résolu
D'ACCEPTER l'entente avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) selon les conditions stipulées dans l'entente présentée.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Guillaume ladite entente.

Adoptée.

197-09-2025 11. Autorisation de déposer une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés 2025-2026.

CONSIDÉRANT qu'un appel de projets a lieu présentement pour la subvention Nouveaux Horizons pour les aînés 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Conseil désirent autoriser la directrice générale à présenter un projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond bien aux critères établis par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire demande une aide financière afin d'implanter un préau dans le parc municipal afin d'offrir un coin ombragé pour les aînés lors des activités;

CONSIDÉRANT que les aînés utilisent régulièrement le parc;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1089 de Construction Dominic Beaudoin inc. au montant de 24800 \$ plus taxes applicables pour la construction d'un préau de 260 p.c.;

CONSIDÉRANT que des soumissions devront être demandées à nouveau afin d'obtenir un prix à jour lors du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Dominique Laforce
ET résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à présenter une demande de subvention pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'implanter un préau dans le parc municipal pour un projet estimé à 24800\$ plus taxes applicables.

Adoptée.

198-09-2025

12. Autorisation d'utiliser la salle communautaire gratuitement pour les loisirs pour une session de Zumba le mardi soir pour 12 semaines.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Saint-Guillaume désire offrir des cours de Zumba à la population;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire utiliser la salle communautaire gratuitement pour offrir ces cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce,
Appuyé par Francine Julien,

ET résolu

D'autoriser l'utilisation de la salle communautaire gratuitement le mardi soir de 19h à 20h du 23 septembre au 19 décembre 2025.

Adoptée.

199-09-2025

13. Autorisation d'utiliser la salle communautaire gratuitement pour les loisirs pour les cours de Tabata et cardiomuscu le jeudi soir pour 15 semaines.

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif Saint-Guillaume désire offrir des cours de Tabata et cardiomuscu à la population;

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire utiliser la salle communautaire gratuitement pour offrir ces cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Laforce,
Appuyé par Luc Chapdelaine,

ET résolu

D'autoriser l'utilisation de la salle communautaire gratuitement le jeudi soir de 20h à 20h45 du 11 septembre au 18 décembre 2025.

Adoptée.

200-09-2025

14. Autorisation de procéder à la réfection complète du terrain de tennis.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à la réfection complète du terrain de tennis afin d'implanter un nouveau terrain et d'offrir un terrain de pickel-ball;

CONSIDÉRANT la soumission de Groupe 132 pour effectuer l'excavation, la fondation et le pavage du nouveau terrain au montant de 21 600 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de Sol Tech numéro Q0241 au montant de 27,798.21\$ pour la préparation, l'application de deux couches d'acrylique et le lignage du tennis et du pickel-ball;

CONSIDÉRANT la soumission de Clôture 1^{ère} pour remplacer la clôture du terrain en entier au montant de 15,270 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Luc Chapdelaine,
Appuyé par Francine Julien,

ET résolu
D'APPROUVER les soumissions ci-haut mentionnées et d'autoriser la Directrice générale à procéder aux travaux dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales des aînés.

Adoptée.

201-09-2025

15. Mandat à NAD'S pour l'installation de filets au terrain de balle – Obligation de l'assureur.

CONSIDÉRANT les obligations de l'assureur d'ajouter des filets de protection à certains endroits autour du terrain de balle;

CONDIDÉRANT que des soumissions ont été demandées;

CONSIDÉRANT la soumission de Filets NAD'S pour un montant estimé de 36800 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mathieu Labrecque,
Appuyé par Dominique Laforce,

ET résolu
D'APPROUVER la soumission de Filet NAD'S.
D'AUTORISER l'installation de filet de 100 pieds linéaires vers la ligne du 3^e but et 235 pieds linéaires vers la ligne du 1^{er} but;

D'autoriser la directrice générale à effectuer les travaux dans le cadre des exigences de l'assureur pour le Centre récréatif Saint-Guillaume.

Adoptée.

H. VARIA

202-09-2025

16. Mandat plan et devis dalle de béton multifonctionnelle

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle dalle de béton multifonctionnelle est prévue pour la patinoire sur le terrain aux loisirs;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un architecte est nécessaire afin de procéder aux plans et devis et par la suite, aller sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de M. François Dusseault, architecte au montant de 3500 \$ plus taxes pour la partie A et 3500 \$ plus taxes pour la partie B. Le reste des phases, parties C et D, pour la réalisation, les frais de surveillance et la perspective de couleur seront octroyées plus tard selon la volonté du Conseil.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Luc Chapdelaine,
Appuyé par Christian Lemay,

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de M. François Dusseault, architecte selon les conditions ci-haut mentionnées.

Adoptée.

I. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu comme prévu par la loi, C.M., article 150.

Assistance 11 personnes.

203-09-2025 J. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 20h20.

Adoptée.

M. Robert Julien
Maire

Mme Anny Boisjoli
Directrice générale et greff. Trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien, Maire